

Demande de bénéfice de la mesure « droit au rebond »

A quoi sert ce formulaire ?

Utilisez ce formulaire lorsque :

- Vous avez été exclu, pour une durée déterminée, des allocations parce que vous avez abandonné votre emploi sans motif légitime et vous souhaitez remplacer cette exclusion par la mesure « droit au rebond »
ou
- Vous avez bénéficié d'un « droit au rebond » et souhaitez bénéficier d'une prolongation après avoir terminé avec succès une formation dans un métier en pénurie.

Base légale : art. 52bis, §1 AR 25.11.1991

Quel est impact du « droit au rebond » sur la durée de votre droit aux allocations de chômage ?

Votre droit aux allocations est limité à une période de 6 mois maximum, sans dépasser la durée du droit aux allocations auquel vous aviez droit. Cette période peut être prolongée une seule fois par une autre période de 6 mois maximum, sans dépasser la durée du droit aux allocations auquel vous aviez droit, à condition que :

- vous ayez commencé, au cours des 3 premiers mois de votre période de rebond, une formation dans un métier en pénurie ;
- vous ayez terminé cette formation avec succès.

La prolongation ne peut donc être accordée qu'après la réussite de votre formation. Si vous réussissez votre formation après les premiers 6 mois du « droit au rebond », les allocations vous seront octroyées rétroactivement.

Avez-vous besoin d'informations complémentaires ?

Si vous souhaitez plus d'informations :

- contactez votre organisme de paiement (CAPAC, CSC, FGTB ou SYNOVA) ;
- lisez la feuille info T175 « Pouvez-vous être sanctionné(e) en cas d'abandon d'emploi ? ».

Cette feuille info est disponible auprès de votre organisme de paiement ou du bureau de chômage de l'ONEM ou peut être téléchargée du site internet www.onem.be.

Que devez-vous faire du formulaire ?

Vous remettez le formulaire rempli à votre organisme de paiement (CAPAC, CSC, FGTB ou SYNOVA) qui transmettra le formulaire à l'ONEM.

- Vous demandez pour la première fois le « droit au rebond » ?
Ce formulaire doit parvenir au bureau de chômage de l'ONEM au plus tard dans les 30 jours à compter du jour suivant la notification de votre décision d'exclusion à la suite de votre abandon d'emploi.
- Vous demandez une prolongation de votre « droit au rebond » ?
Ce formulaire doit parvenir au bureau de chômage de l'ONEM au plus tard 2 mois suivant la date de votre réussite de la formation préparant à un métier en pénurie.

Et ensuite ?

L'organisme de paiement vous tiendra au courant du traitement de votre demande.



Demande de bénéfice de la mesure « droit au rebond » (art. 52bis, §1, AR 25.11.1991)
A remplir par le travailleur

cachet dateur de
l'organisme de paiement

Vos déclarations sont conservées dans des fichiers informatiques. Vous trouverez de plus amples informations concernant la protection de ces données dans la brochure relative à la protection de la vie privée disponible à l'ONEM. Plus d'infos sur www.onem.be.

Votre identité

NOM et Prénom

Numéro registre national (NISS) / -
(voir carte d'identité)

Votre demande

(cochez une seule option)

Première demande de « droit au rebond »

☐ Je demande à bénéficier du « droit au rebond », afin de remplacer la décision d'exclusion à durée déterminée du ____ / ____ / ____ à la suite d'un abandon d'emploi, par une limitation de mes allocations de chômage à 6 mois maximum.

Je déclare que je suis informé que :

- Je ne peux pas avoir déjà bénéficié du « droit au rebond » dans le passé ;
- mon passé professionnel doit être de minimum 3.120 jours de travail ou jours assimilés (3.120 demi-jours, si je suis travailleur à temps partiel volontaire) ;
- il s'agit d'une demande irrévocable et que je ne pourrai à aucun moment me rétracter ;
- durant toute la période où je bénéficie du droit au rebond, et à moins d'en être dispensé pour une autre raison, je dois
 - rester inscrit comme demandeur d'emploi,
 - être disponible pour le marché de l'emploi,
 - être en possession d'une carte de contrôle et la remplir correctement.

Demande de prolongation du « droit au rebond »

☐ Je demande à bénéficier de la prolongation de 6 mois maximum de mon droit au rebond, car j'ai réussi une formation préparant à un métier en pénurie que j'ai débutée durant les 3 premiers mois de la période pour laquelle le droit au rebond m'a été octroyé.

Je fournis ci-joint une attestation de l'organisme ayant dispensé la formation :

- qui confirme que j'ai réussi une formation qui prépare à un métier en pénurie ; et
- sur laquelle figurent la date de début de ma formation et la date de réussite.

Je déclare que je suis informé que :

- je dispose de 2 mois après la date de réussite de ma formation dans un métier en pénurie pour demander la prolongation de mon droit au rebond ;
- durant toute la période où je bénéficie de la prolongation droit au rebond, et à moins d'en être dispensé pour une autre raison, je dois :
 - rester inscrit comme demandeur d'emploi,
 - être disponible pour le marché de l'emploi,
 - être en possession d'une carte de contrôle et la remplir correctement.

Confirmation des déclarations

Je certifie que mes déclarations sont sincères et complètes.

Date: ____ / ____ / ____

Signature